



PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 09 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC-BELLEVUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane BESSE.

Etaient Présents : Mr Stéphane BESSE, Mme Jocelyne BOUILHAC, Mme Andrée PONCHET, Mr Sébastien MANZAGOL, Mme Marine VILLEBONNET, Mr Gaël TARD, Mr Franck TEISSEDOU, Mr Cyril VERMILLARD, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme Lise DELVERT, Mr Bernard DELMAS

Etaient absents excusés :

Procurations :

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaires de séance : Mr Bernard DELMAS et Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Début de séance : 18h42

Ordre du jour :

I) Délibérations :

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire
2. Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales
3. Délibération portant désignation des membres de la commission d'appels d'offres
4. Elections des délégués de la commune au comité du Syndicat de la Diège, du Syndicat des eaux du Riffaud
5. Vote des taxes locales d'imposition pour l'année 2026
6. Demande de subventions de diverses associations
7. Vote du CFU 2025 pour le budget principal, et les budgets annexes des panneaux photovoltaïques et du lotissement du Puy Chaud II
8. Affectation du résultat pour le budget principal, et les budgets annexes des panneaux photovoltaïques et du lotissement du Puy Chaud II
9. Vote du budget primitif 2026 pour le budget principal, et les budgets annexes des panneaux photovoltaïques et du lotissement du Puy Chaud II
10. Autorisation donnée au Maire pour les virements de crédits de chapitre à chapitre
11. Contrat épareuse et déneigement

II) Questions diverses :

- Cuisine salle polyvalente
 - Tarification des différentes locations
 - Choisir date pour la voirie
 - Inscription Villages Fleuris
-

I) Délibérations :

Monsieur le Maire demande s'il peut être rajouté une délibération à l'ordre du jour : approbation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026, et demande de voter à main levée :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

1- Approbation du PV du 20 mars 2026 :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le PV est approuvé à l'unanimité et est signé.

2- Délégation du conseil municipal au maire :

- Lecture de la délibération : un point est à modifier : le n°10 : "décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à ~~4600€~~ 5000€ »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

3- Composition des commissions communales :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Impôts / finances	Bernard / Jocelyne	Lise / Franck
Agriculture / Bois / Environnement	Sébastien / Stéphane	Jocelyne / Bernard
Commission Électorale	Gaël	Claire
Aide sociale / MAM / périscolaire	Claire / Gaël / Marine / Jocelyne / Andrée / Lise	
Cimetière	Franck	Gaël
Tourisme	Claire / Lise / Marine	
Bâtiments / Eglise	Cyril / Franck / Jocelyne / Gaël / Andrée	
Salle polyvalente	Claire / Andrée	Jacques
Voierie	Cyril / Franck / Stéphane / Bernard	
Représentants association Gorges de Haute Dordogne	Jocelyne	Marine

- VOTE des délégations :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

4 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Franck / Jocelyne / Cyril

Suppléants : Andrée / Sébastien / Gaël

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

5 - Election des délégués :

Syndicat de la Diège	Cyril / Jocelyne (titulaires)	Claire / Stéphane (suppléants)
Syndicat des eaux Riffaud	Stéphane / Bernard (titulaires)	Franck / Andrée (suppléants)

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

6 - Votes des taxes d'imposition locales 2026 :

- Des pylônes électriques vont être démontés et enlevés sur la commune, avec comme conséquence une perte financière de 20 000€ sur le budget communal.
- Décisions possibles : augmentation des impôts (augmenter les taux d'imposition ou avoir recours à un emprunt).

Le Maire précise qu'aucune augmentation des taxes n'a eu lieu depuis 5 ans. Mais Monsieur le Maire suggère d'attendre 2027 pour les augmenter étant donné la mise en place récente du nouveau conseil municipal, et pense qu'il est nécessaire d'informer les habitants à ce sujet avant de faire quoi que ce soit.

Monsieur le Maire propose donc de voter pour ne pas augmenter les taux pour 2026 :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Les taux d'imposition resteront donc à :

- 25.44 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 26.56 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 1.45 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

7 - Demandes de subventions des associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ACCORDÉS
Ecole primaire de Liginiac (pour voyage scolaire à Paris) 3 élèves de la commune concernés Subvention exceptionnelle	150 €
Asso des conciliateurs justice Limousin	0 €
Ecole de Liginiac USEP parents élèves	200 €
FNACA anciens combattants Algérie	50 €
APAJH 19	50 €
Ligue de l'enseignement	0 €
Truite Neuvicoise	0 €

Judo club plateau bortoï	0 €
Chorale Gorges Haute Dordogne	100 €
ANEM	0 €
Country Roots	200 €
Asso Gorges Haute Dordogne	200 €
Comice agricole Neuvic	100 €
USEP Département	0 €
Les petites Crapouilles	200 €
Association des Maires	0 €
Refuge animalier bortoï	100 €
Resto du coeur	100 €
La croix rouge	100 €
CAUE Corrèze	0 €
TOTAL	1550 €

Départ de Gaël TARD à 20H30 - Donne son pouvoir à Bernard DELMAS

8 - Vote du CFU 2025 :

Monsieur le Maire nomme un président de séance pour le vote du CFU 2025 : Madame Claire REVEILLOU-BILLOT, 1^{ère} adjointe.

Les CFU présentés sont les comptes du Maire sortant, Monsieur Gantheil. Monsieur Besse, nouveau Maire, peut donc rester pour le vote.

Le conseil municipal prend connaissance des CFU des 3 budgets : budget principal, budgets annexes du Puy Chaud II et des panneaux photovoltaïques, et la présidente de séance fait procéder au vote des CFU de ces 3 budgets :

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

Pause 20h44 - 20h52

9- Affectation du résultat pour les 3 budgets :

Les affectations de résultat des 3 budgets sont présentées et projetées sur écran, pour en faciliter la lecture. (voir annexes 4 – 5 – 6)

Il est procédé au vote pour ces 3 budgets :

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

10 – Vote du budget primitif 2026 pour le budget principal, budget annexe photovoltaïque et budget annexe Puy Chaud II :

Annexe 7 – 8- 9

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

11- Autorisation donnée au maire pour les virements de crédits de chapitre à chapitre :

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

(voir annexe 10)

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

12- Contrats épareuse et déneigement :

La Mairie a reçu par lettre recommandée une proposition de Monsieur LAURENCON Hervé, pour les prestations d'épareuse et de déneigement, à 48 € / heure.

Mais nous attendons des documents de sa part, afin d'établir un contrat. La délibération est donc ajournée.

II) Questions diverses :

- **Cuisine salle polyvalente pour location indépendante à la salle ?**
OUI, proposition de location à la journée

- **Tarifications des différentes locations à revoir ?**
OUI, au prochain conseil

- **Choix des dates voirie/réparer les chaussées abîmées ?**
Vendredi 24 avril

- **Inscription villages fleuris ?**
NON

- **Proposition formation code de la route ?**
OUI, date à fixer avec auto-école

- **Mise à jour du site web ?**
OUI, Lise DELVERT

- **Formation gestes de premiers secours ?**
OUI

Clôture à 22H05

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 09 avril 2026.

Signature Maire,

Mr Stéphane BESSE



Signatures des secrétaires de séance,

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Mr Bernard DELMAS